ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2014



États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 15



1500 – 1090 West Georgia Street Vancouver, B.C. V6E 3V7 Telephone: 604-684-1101

Fax: 604-684-7937

E-mail: admin@rolfebenson.com

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres,

Association des producteurs responsables

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Association des producteurs responsables qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association des producteurs responsables au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Kelfe, Benson LLP COMPTABLES AGRÉÉS

Vancouver, Canada 21 avril 2015



État de la situation financière Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

15 452 516 \$ 4 588 098	(redressé) (note 9) 7 428 235 \$
	, , ,
	7 428 235 \$
	7 428 235 \$
	7 428 235 \$
4 588 098	
120 (51	5 652 259
132 671 20 173 285	127 381 13 207 875
20 1/3 203	15 20 / 6 / 5
37 000	-
11 845 555	10 860 348
	6 119 948
385 202	112 669
38 537 349 \$	30 300 840 \$
2 657 547 \$	2 612 283 5
17 552 738	10 595 592
6 481 509	6 232 617
	10 860 348
11 845 555	10 000 340
11 845 555 35 879 802	27 688 557
	37 000 11 845 555 6 096 307 385 202 38 537 349 \$ 2 657 547 \$



État des actifs nets Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Non affectés	Investis en Immobilisations corporelles et incorporelles	Affectation interne	Total 2014	Total 2013
Actifs nets – au début de l'exercice					(redressé) (note 9)
Solde déjà établit	11 117 138 \$	6 232 617 \$	10 860 348 \$	28 210 103 \$	15 478 872 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 9)	(521 546)	_	<u>-</u>	(521 546)	(68 959)
Solde redressé	10 595 592	6 232 617	10 860 348	27 688 557	15 409 913
Excédent des produits sur les charges des exercices	8 191 245	-	-	8 191 245	12 278 644
Transfert à la réserve	(985 207)	-	985 207	-	-
Transfert au montant investi en immobilisations corporelles et incorporelles, net	(248 892)	248 892	_	_	_
•	(= · · - · - · - ·)				
Actifs nets – à la fin de l'exercice	17 552 738 \$	6 481 509 \$	11 845 555 \$	35 879 802 \$	27 688 557 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



ASSOCIATION DES PRODUCTEURS RESPONSABLES

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014	2013
		(redressé) (note 9)
Produits	26 785 134 \$	28 340 070 \$
Charges d'exploitation		
Collecte, élimination, transport et publicité d'événement	16 354 566	15 247 485
Marge brute	10 430 568	13 092 585
Charges d'administration		
Techniques, professionnels, gestion et télécommunications	2 271 752	1 798 608
Bureau, loyer et déplacements	820 211	482 806
Frais de démarrage pour l'Association et les dépôts	274 066	218 865
	3 366 029	2 500 279
Charges recouvrées	6 079	7 128
	3 359 950	2 493 151
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	7 070 618	10 599 434
Autres produits (charges)	1 110 220	429 242
Revenus de placements Produits d'intérêts	1 119 338 135 420	438 242 55 912
Gain sur réalisation de placements	3 405	3 462
Gain (perte) non réalisé(e) sur placements	(137 536)	1 181 594
	1 120 627	1 679 210
Excédent des produits sur les charges des exercices	8 191 245 \$	12 278 644 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014	2013
		(redressé) (note 9)
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges des exercices	8 191 245 \$	12 278 644 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie	(2.405)	(2.4(2)
Gain sur réalisation de placements	(3 405)	(3 462)
Ajustement de la réserve pour la valeur de marché Amortissement	137 536 221 145	(1 181 594) 218 625
Amortissement	8 546 521	11 312 213
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement	1 104 135	(1 374 895)
variation des soldes nots caisse du fonds de foulement	1 104 133	
	9 650 656	9 937 318
Activités d'investissement	(1.110.220)	(420.242)
Transfert à la réserve	(1 119 338)	(438 242)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(197 504)	(5 950 550)
Acquisition d'actifs incorporels	(272 533)	(62 669)
	(1 589 375)	(6 451 461)
A sticité de Commont		
Activité de financement Octroi de prêts subventions	(37 000)	_
Oction de prets subventions	(57 000)	
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	8 024 281	3 485 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début de l'exercice	7 428 235	3 942 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin de l'exercice	15 452 516 \$	7 428 235 \$
		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:		
Encaisse	3 900 218 \$	1 616 499 \$
Dépôts à terme et compte épargne	11 552 298	5 811 736
	15 452 516 \$	7 428 235 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

1. Constitution de l'Association des producteurs responsables

Le 7 mai 2001, des lettres patentes ont été obtenues pour la constitution de l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association »). La nouvelle entité résulte de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables le 1^{er} juillet 2001. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a été constituée pour effectuer la collecte et l'élimination de la peinture, des aérosols, des dissolvants, des pesticides, de l'essence et d'autre déchets ménagers de façon sécuritaire pour l'environnement tel que mandaté par divers provinces.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent de la réserve qui inclut divers placements dans des fonds communs.



Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

(a) Instruments financiers - suite

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Entrepôts	5 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôts	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans



Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos les 31 décembre 2014

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les actifs incorporels avec une durée de vie définie sont amortis sur leur durée de vie pour l'Association. Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Constatation des produits

Les produits relatifs aux écofrais sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnait ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux écofrais sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé par les lois environnementales provinciales.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(f) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges comptabilisés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(g) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.



Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

3. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds pour une somme de 37 000 \$ à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 7). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt de 8 %.

4. Réserve

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autres les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, un montant de 985 207 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve. Ce montant est constitué d'une perte non réalisée de 137 536 \$ au 31 décembre 2014 et des produits de placements réalisés de 1 122 743 \$. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 1 623 298 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds non affecté, constitué d'un gain non réalisé de 1 181 594 \$ au 31 décembre 2013 et des produits de placements réalisés de 441 704 \$.



ASSOCIATION DES PRODUCTEURS RESPONSABLES

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

5. Immobilisations corporelles

	Amortissement		2014	2013
	Coût	cumulé	Net	Net
Terrain	3 423 983 \$	- \$	3 423 983 \$	3 388 983 \$
Bâtiment	2 393 458	-	2 393 458	2 391 658
Équipement d'entrepôts	1 591 490	1 321 567	269 923	319 421
Équipement de bureau	120 481	117 922	2 559	10 949
Améliorations locatives	496 516	490 132	6 384	8 937
	8 025 928 \$	1 929 621 \$	6 096 307 \$	6 119 948 \$

Au cours de l'exercice précédent, l'association a acquis un terrain et un immeuble et est en processus de préparation de l'immeuble pour son utilisation. Comme l'immeuble n'a pas été utilisé au 31 décembre 2014, il n'a pas été amorti.

La propriété légale de l'immeuble réside dans une corporation nu fiduciaire. L'Association a le droit de propriété de l'immeuble à titre de bénéficiaire

6. Actifs incorporels

	Am	ortissement	2014	2013
	Coût	cumulé	Net	Net
Progiciel de gestion intégrée				(2 ((0 t
(ERP)	335 202 \$	- \$	335 202 \$	62 669 \$
Programme Québec			- 0.000	50.000
Recyc Fluo	50 000	-	50 000	50 000
_	385 202 \$	Néant \$	385 202 \$	112 669 \$

Au cours de l'exercice 2013, l'Association a commencé l'implantation d'un nouveau progiciel de gestion intégrée. L'actif incorporel acquis correspond aux coûts associés à l'acquisition, la conception et l'implantation de ce système. Comme le progiciel complet n'était pas en fonction au 31 décembre 2014, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur celui-ci.



Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

6. Actifs incorporels (suite)

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme Recyc Fluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2014.

7. Engagements

L'Association a un bail d'une durée de 60 mois pour les bureaux et les installations de Surrey qui vient à échéance le 31 janvier 2016. Le bail comprend une clause qui permet à l'Association de mettre fin au bail avec un préavis de six mois.

L'Association a également plusieurs baux pour les bureaux de Vancouver qui viennent à échéance les 31 janvier 2015 et 2018. L'Association a l'option de renouveler ces baux pour une durée additionnelle de 36 mois.

Les versements annuels pour les loyers sont les suivants :

2015	206 149 \$
2016	77 595
2017	41 264
2018	3 443
	328 451 \$

L'Association s'est engagée à ce que des montants pouvant aller jusqu'à 800 000 \$ soient utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2014, des sommes totalisant 37 000 \$ avaient été distribuées relativement à cet engagement (note 3).

De plus, à la fin de l'exercice, l'Association a en main des produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 685 767 \$ en 2015.



Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

8. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante, indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2014.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux débiteurs. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. L'Association a des processus d'évaluation et contrôle en place et radie les débiteurs lorsqu'il devient impossible de les percevoir.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 4), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.



Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

8. Instruments financiers (suite)

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en raison de sa réserve.

9. Redressement des exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, l'association a établi qu'un membre avait surévalué ses remises d'écofrais de 68 959 \$ au cours de l'exercice 2012 et de 452 587 \$ pour l'exercice 2013. La surévaluation a été causée par une erreur dans le système d'information comptable du membre. Cette correction d'erreur a été comptabilisée comme un redressement des exercices antérieurs et les états financiers de l'exercice précédent ont été corrigés. Conséquemment, au 1er janvier 2013, l'avoir des membres a été réduit de 68 959 \$ et les comptes fournisseurs augmentés d'autant. De plus l'excédent des revenus sur les charges de l'exercice 2013 a été réduit de 452 587 \$ et l'avoir des membres au 1er janvier 2014 a été réduit de 521 546 \$, les comptes fournisseurs au 31 décembre 2013 ont été augmentés du même montant.

